



# OPEN ACCESS

« Pour une science accessible à tous »

Le libre accès aux savoirs constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de la société de l'information. Le domaine de la communication scientifique a été marqué par plusieurs phénomènes structurants au cours de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle :

- une internationalisation renforcée des publications scientifiques ;
- l'émergence de la bibliométrie comme outil d'évaluation de la science et des chercheurs ;
- une concentration des publications entre plusieurs éditeurs créant une situation d'oligopole ;
- la diffusion électronique des résultats de la recherche grâce à l'essor d'internet.

L'action conjointe de ces phénomènes a entraîné à la fois une hausse considérable du coût de l'information scientifique et technique et un accès à une quantité d'information largement accrue.

Face à ce bouleversement, des communautés de chercheurs et les bibliothèques ont développé une stratégie visant à libérer les savoirs en adoptant une philosophie d'accès libre aux publications de la recherche avec l'Open Access. Il s'agit d'encourager la création d'archives ouvertes où les chercheurs déposent leurs publications qui sont librement accessibles, et d'encourager aussi l'émergence de revues électroniques librement accessibles sans abonnement.

L'Open Access n'est qu'un des volets de l'Open Science qui vise à partager le savoir :

- Open Access : libre accès aux publications de recherche
- Open Data : libre accès aux données de la recherche
- Open Process : libre usage des publications et des données de la recherche.

Le mouvement international de l'Open Access est aujourd'hui porté politiquement par la Commission Européenne qui finance des projets et a produit une recommandation en juillet 2012 visant à promouvoir cette approche dans les États membres de l'Union. Mais rien n'est possible sans l'adhésion et l'action volontaire des chercheurs ; producteurs et principaux utilisateurs de ces savoirs. Cette exposition vise à faire connaître l'Open Access et ses enjeux.

*Grégory Colcanap,  
Directeur de la Bibliothèque Universitaire d'Évry,  
Coordinateur du Consortium et Bureau COUPERIN*



**Rédacteurs** : Cécile **André** - Grégory **Colcanap** - Julien **Comte** - Lucie **Gay** - Christelle **Saugez-Allanic** - Anaïs **Scalla** - Maud **Soverini** - Véronique **Prêtre** (mise à jour 2016)  
**Conception, mise en page** : Grégory **Gauthier**, Nathalie **Simon**





# L'ÉDITION SCIENTIFIQUE

## L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

L'édition scientifique repose sur un principe fondateur : l'évaluation par les pairs. Ce principe vise à garantir la qualité et la pertinence des publications scientifiques.

La majorité des revues scientifiques repose sur un dispositif d'évaluation des articles par les pairs : le peer-reviewing. Des comités de lecture compétents (referees) jugent le contenu intellectuel, l'originalité et la validité du manuscrit déposé par le chercheur et décident de sa publication. Les revues les plus prestigieuses sont particulièrement sélectives.

*Deux phénomènes ont modifié l'édition scientifique depuis 1945.*

## LA DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DES REVUES ET LA CONCENTRATION ÉDITORIALE

Les revues sont aujourd'hui essentiellement diffusées sous forme électronique et entre les mains de quelques multinationales de l'édition ou de sociétés savantes internationales pratiquant pour beaucoup la même politique commerciale.

L'accès aux résultats de la recherche se limite maintenant aux institutions qui peuvent souscrire des abonnements particulièrement onéreux. Le coût élevé et en perpétuelle augmentation des ressources, en particulier en sciences exactes (de 4 à 15% par an), a provoqué des désabonnements massifs de la part des bibliothèques universitaires parmi les plus prestigieuses.

## LA MESURE DE L'IMPACT DES PUBLICATIONS

L'impact des publications est mesuré par des indicateurs bibliométriques qui se fondent principalement sur le dénombrement des citations. Par exemple, le facteur d'impact (IF) d'une revue mesure le nombre moyen de citations de chaque article de la revue en question dans d'autres revues. Ces indicateurs sont déterminants pour l'évaluation des chercheurs et leur carrière, générant une relation de dépendance des auteurs au système éditorial. En outre, l'incitation à publier dans des revues prestigieuses a amené les groupes éditoriaux à engager une politique de concentration, créant ainsi des monopoles.



# LES ORIGINES DE L'OPEN ACCESS

## DÉFINITION

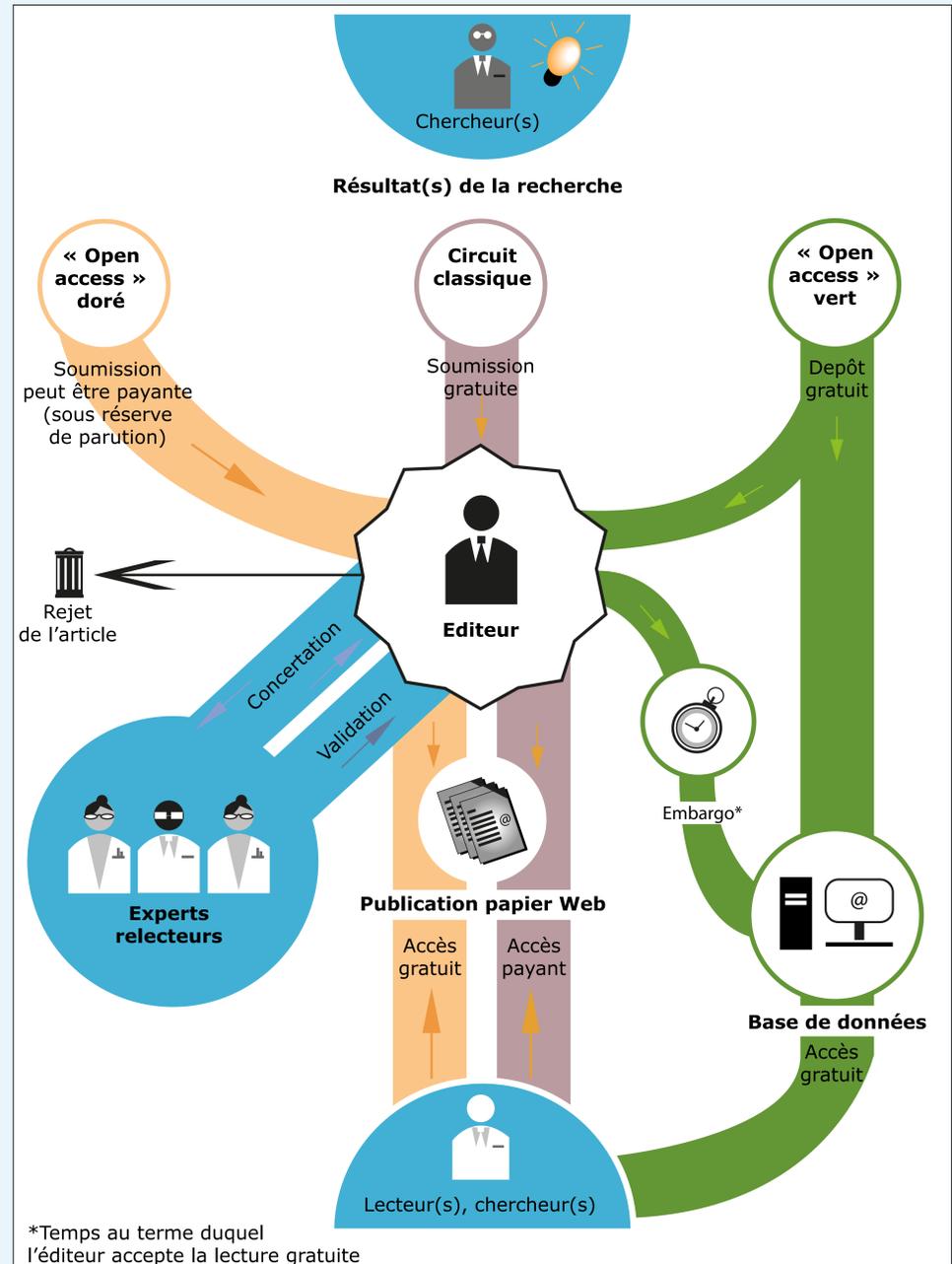
**Libre accès (open access) :** mise à disposition immédiate, gratuite et permanente sur Internet des publications scientifiques issues de la recherche et de l'enseignement.

Deux distinctions à faire :

✳️ **Accès ouvert (gratis open access) :** données disponibles directement en accès gratuit sur internet.

✳️ **Libre accès (libre open access) :** données disponibles en accès gratuit et libre mais soumises à une licence d'utilisation dite libre (ex. Creative commons).

**Archives ouvertes :** réservoirs où sont déposées des publications issues de la recherche scientifique et de l'enseignement dont l'accès est libre et gratuit. Des protocoles communs facilitent l'accessibilité de contenus provenant de plusieurs entrepôts maintenus par différents fournisseurs de données.



Les différentes voies de publications scientifiques. Schéma inspiré du journal Le Monde daté du 28/02/2013

**1990 :** Le libre accès apparaît avec l'émergence des nouvelles technologies de l'information, et l'essor d'Internet. La communauté scientifique remet en cause le monopole exercé par les grands éditeurs scientifiques sur les revues. Les chercheurs, contraints de céder leurs droits d'auteur aux éditeurs (contrats de publication), assistent à une flambée des tarifs. En réponse, ils s'organisent spontanément pour échanger leurs articles et créent les premières revues électroniques en libre accès (exemple « Psycology », créée par Stephan Harnad, l'un des fondateurs du mouvement).

**1991 :** Progressivement, de nombreux organismes nationaux et internationaux se positionnent en faveur de la libre circulation des publications. Les premières archives ouvertes naissent dont ArXiv.org dans le domaine de la physique.

**1999 :** La recherche des informations se compliquant avec la multiplication des archives scientifiques, l'OpenArchive Initiative (OAI) est créée afin de développer des protocoles communs et des standards d'interopérabilité pour faciliter la diffusion des contenus électroniques (exemple OAI-PMH).

**À partir de 2000 :** Emergence d'initiatives internationales, dont la Budapest Open Access Initiative (BOAI) lancée le 14 février 2002 et la déclaration de Berlin en octobre 2003, qui fixent les principes fondateurs de l'Open Access.



# LA VOIE VERTE

## THE GREEN WAY

Les archives ouvertes sont des réservoirs où sont déposées, sous forme électronique et en accès libre, les publications et parfois les données de la recherche scientifique. Leur but est d'identifier, valoriser, promouvoir et suivre la production scientifique des chercheurs.

Au plan technique, elles doivent respecter le protocole OAI-PMH (Open Access Initiative - Protocol for Metadata Harvesting), pour leur permettre d'être interopérables, c'est-à-dire de communiquer entre elles.

Les archives ouvertes peuvent être :

- **Institutionnelles** : elles relèvent dans ce cas d'une institution (universités, écoles, organismes de recherche) et ont pour objectif de contenir, valoriser, et conserver l'ensemble de la production scientifique de celle-ci. Ex: Archimer pour l'Ifremer.

- **Nationales** : elles regroupent la production scientifique d'un pays. Ex: HAL (Hyper Articles en Ligne) en France.

- **Thématiques** : elles réunissent l'ensemble de la production de plusieurs institutions dans un domaine scientifique donné. Ex: ArXiv pour la physique, les mathématiques et l'informatique.

Les archives ouvertes acceptent des articles en prépublication comme en post-publication :

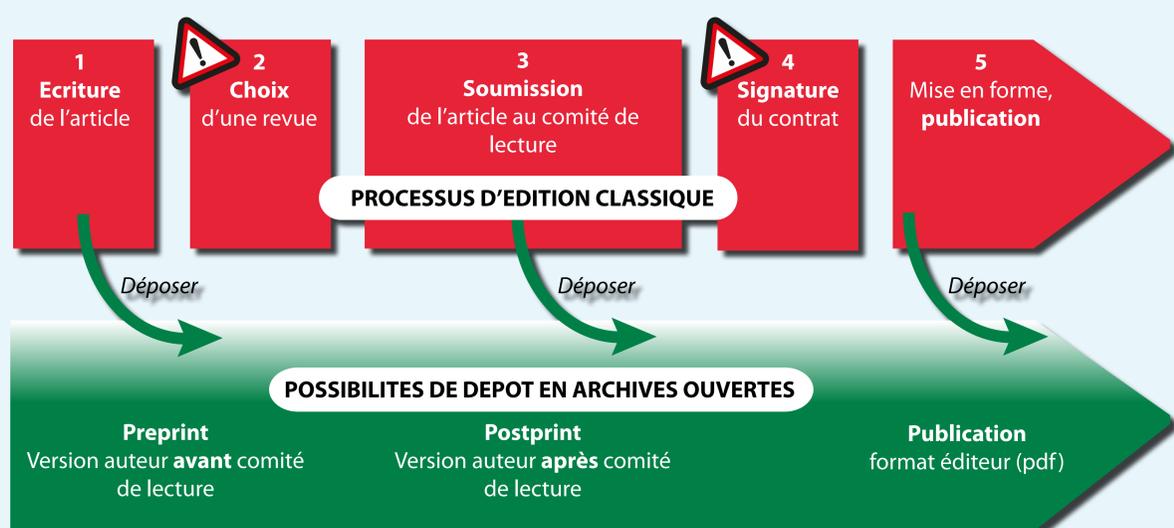
- **La prépublication** désigne les versions d'un texte produit par un auteur avant acceptation de celui-ci par un comité de rédaction et éventuellement par un comité de lecture.

- **La post-publication** est la version définitive d'un texte produit par un auteur après révision et acceptation par un comité de rédaction et éventuellement par un comité de lecture (évaluation par les pairs).

Des outils tels que ROAR (Registry of Open Access Repositories) et OpenDOAR permettent la recherche des archives ouvertes.

Le libre-accès à la communication scientifique est défini par la BOAI (Budapest Open Access Initiative), en 2002, comme « *la mise à disposition sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles (...) sans barrière financière, légale ou technique (...).* »

Cette conférence définit également deux voies d'accès vers le libre-accès à la communication scientifique : la voie dorée et la voie verte. Cette dernière est définie comme : "auto-archivage par les chercheurs ou l'archivage par une tierce personne des articles dans des archives électroniques ouvertes" (Source: INIST, Open Access), comprise comme étant une stratégie pour parvenir au libre-accès à la communication scientifique.



Les différentes possibilités d'éditions : classique et dépôt en archives ouvertes.

Source : C.E.A



# LA VOIE DORÉE

## THE GOLD WAY

La voie dorée est « la publication d'articles dans une revue en libre accès, quel que soit son mode de financement ». Une revue en libre-accès est « quant à elle une revue qui répond aux exigences de qualité des articles par la présence d'un comité de lecture, mais qui a un mode de financement permettant une diffusion aussi large que possible, sans restriction d'accès et d'utilisation. » (Source: INIST).

La voie dorée peut concerner différents cas de figures:

- Des entreprises éditoriales, à but lucratif (Biomed Central) ou non lucratif (PloS),
- La création de revues en libre-accès,
- La création d'un consortium pour la diffusion libre d'un ensemble de revues (ex: SCOAP3),
- Le traitement de la chaîne éditoriale par un organisme public. C'est le cas de la plateforme Épi-Sciences, lancée par le CNRS en France, dont les « épirevues » procèdent au repérage des articles jugés intéressants dans les archives ouvertes de pré-publications, puis à leur évaluation et à leur révision, et enfin à leur diffusion.

L'absence de restriction d'accès et d'utilisation au contenu des articles sont donc les caractéristiques essentielles d'une revue en libre-accès.

Celles-ci sont dotées comme les revues classiques d'un comité de lecture. Elles appliquent donc l'évaluation par les pairs. De plus, elles sont concernées par les mêmes indicateurs bibliométriques: 2800 revues en libre-accès sont ainsi incluses dans la base de données bibliométrique Scopus.

Le modèle économique de la voie dorée est un renversement du modèle traditionnel de l'édition. On passe du modèle lecteur-payeur, où le lecteur paie par les abonnements, au modèle auteur-payeur: l'auteur (ou son institution) devient payeur. Le financement intervient donc en amont de la publication, les coûts éditoriaux sont majoritairement assumés par l'institution de l'auteur ou par un fonds de financement de la recherche.

La voie dorée est aujourd'hui utilisée par certains éditeurs commerciaux, qui pratiquent des frais de publication « article processing charge » prohibitifs, dévoyant ainsi l'idée même à la source de cette démarche. On distingue donc au sein de la voie dorée, les revues pratiquant des tarifs nuls ou raisonnables de ceux pratiquant des tarifs élevés.

La voie dorée et la voie verte sont deux façons de libérer les accès aux publications, la première repose sur l'action du chercheur qui par un acte individuel donne accès à sa production, la seconde repose sur une démarche éditoriale où la revue rend accessible ses contenus.

Des outils de recherche tels que les répertoires de revues DOAJ (Directory of Open Access Journals) et Open J-Gate permettent de trouver des revues en libre-accès. Les sciences humaines et sociales en tant que telles sont également concernées par des plateformes de revues en libre-accès: Érudit, Revues.org.

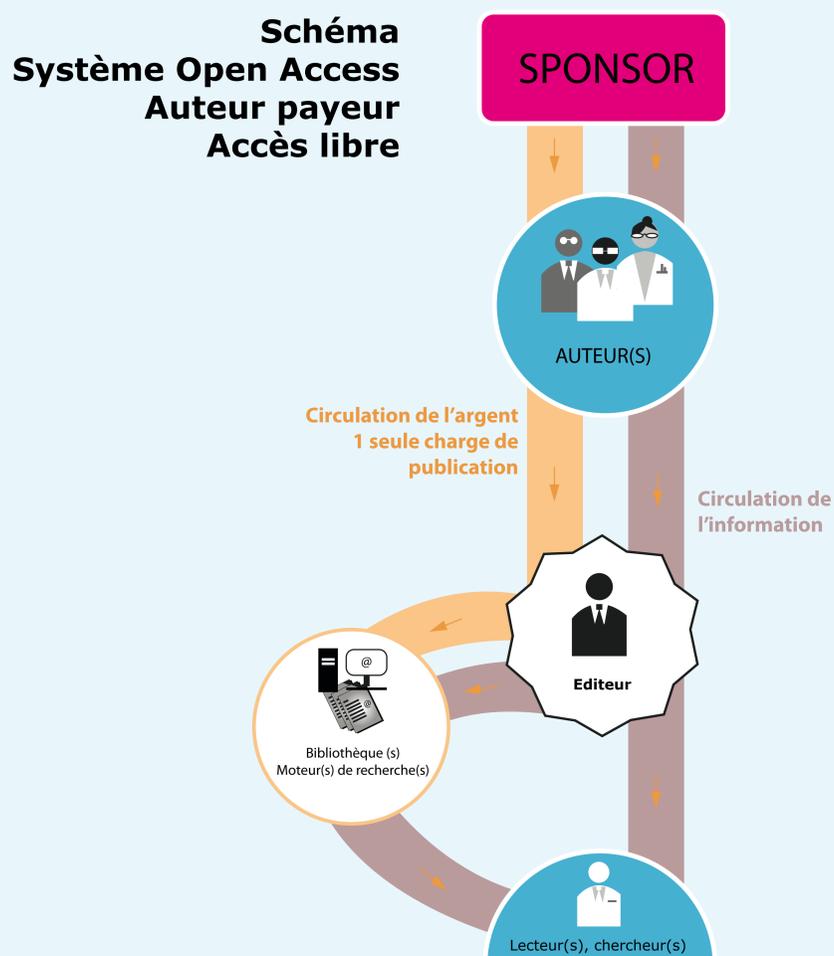


Schéma adapté de Public Library of Science  
[www.plos.org](http://www.plos.org)

Adapté de : Björn Brembs, *What's wrong with scholarly publishing today ?*  
Licence CC : BY-NC



# QUELQUES EXEMPLES DE L'OPEN ACCESS EN FRANCE

## HAL

**Hyper Articles en Ligne ou HAL** est le principal point d'accès aux archives ouvertes en France. Géré par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD), ce portail pluridisciplinaire permet de déposer et de consulter des articles et des thèses de niveau recherche. Il est conforme au protocole OAI (Open Archive Initiative) qui développe des normes d'interopérabilité des métadonnées facilitant l'accès aux contenus.

### Les principales fonctionnalités :

✳ Les documents déposés sont accessibles gratuitement et de manière permanente grâce à la fourniture d'adresses http stables et pérennes. Ils ne doivent pas être confondus avec des prépublications (preprints) qu'il faudrait retirer de la plate-forme une fois le document publié.

✳ Pour les disciplines contenues dans ArXiv (archive d'origine américaine de prépublications électroniques d'articles scientifiques), un versement automatique du document est proposé augmentant la visibilité internationale.

✳ HAL permet la création d'environnements de dépôts et de consultation personnalisés. Des portails génériques, thématiques ou institutionnels alimentent la plate-forme HAL.

## L'ANR ET LES ARCHIVES OUVERTES

Dans le cadre de sa participation à l'espace européen de la recherche, l'ANR réaffirme son engagement pour le développement du libre accès aux résultats de la recherche financée sur fonds publics.

La diffusion, le partage et l'archivage pérenne des publications scientifiques liées aux projets financés par l'ANR contribuent à renforcer la visibilité et l'attractivité de la recherche française. La saisie multiple des informations est par ailleurs évitée et les documents sont rendus aisément accessibles à tous les chercheurs.

En tant que signataire de la « Convention de partenariat en faveur des archives ouvertes et de la plateforme mutualisée HAL », l'ANR recommande que, dans le respect des règles relatives à la propriété intellectuelle et des durées d'embargo éventuelles, toutes les publications consécutives aux projets qu'elle finance soient déposées en texte intégral dans les archives ouvertes, directement dans HAL ou par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale.

## OATAO

**OATAO (Open Archive Toulouse Archive ouverte)** est une archive ouverte institutionnelle créée et gérée par des professionnels de la documentation de plusieurs établissements de recherche de Toulouse.

Contrairement à HAL, il s'agit d'une archive ouverte restreinte à quelques établissements. Cette archive peut collecter des documents qui n'entrent pas dans les critères définis par HAL.

Comme HAL, OATAO est conforme au protocole OAI. Les documents déposés dans OATAO sont reversés automatiquement dans la plate-forme nationale HAL.

## OpenEdition

OpenEdition est une structure d'édition numérique en sciences humaines et sociales à but non lucratif. Elle est gérée par le Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo).

Son portail est constitué de quatre plateformes :

✳ **Revues.org** propose des revues éditées par des sociétés savantes, des établissements de recherche, des presses universitaires ou des éditeurs privés, dont tout ou partie des articles sont en accès libre.

✳ **OpenEdition Books** propose depuis 2013 des livres électroniques dont la moitié en libre accès.

✳ **Calenda**, animé par la communauté scientifique, est un calendrier des événements de la recherche en lettres et sciences humaines et sociales en France et à l'étranger.

✳ **Hypothèses** regroupe des carnets de recherche de différents horizons.



# LE CONTEXTE JURIDIQUE

**Ce qu'il faut retenir :** Afin de conserver les droits nécessaires au dépôt dans une archive ouverte ainsi qu'à d'éventuelles exploitations futures, le chercheur doit être vigilant sur les termes du contrat qui le lie à l'éditeur.

**Bon à savoir :** Le contrat entre le chercheur et l'éditeur est négociable et modifiable, même après la signature.



La loi du contrat est celle du pays de l'éditeur, il existe notamment des différences entre le droit français et le droit anglo-saxon, en effet le copyright entraîne la privation ou la restriction du droit moral. Pour rester libre des modalités d'exploitation de son œuvre, l'auteur a la possibilité d'utiliser les licences Creative Commons.

Les articles, comme toute œuvre de l'esprit, sont protégées par le droit d'auteur. Les contrats ou licences qui encadrent les différentes publications doivent par conséquent s'articuler juridiquement.

La publication dans une archive ouverte n'échappe donc pas au respect de la propriété intellectuelle, quelques précautions sont nécessaires avant tout dépôt :

✱ le chercheur doit s'assurer d'avoir l'accord de tous les co-auteurs

en cas de publication préalable dans une revue commercialisée, le dépôt ne doit pas être incompatible avec les termes du contrat passé avec l'éditeur.

✱ Si le contrat n'inclut pas une cession exclusive des droits, le chercheur est libre de publier la prépublication de son article. Dans le cas contraire, le chercheur a la possibilité de contacter l'éditeur afin de demander l'autorisation de déposer, avec ou sans délai, en s'appuyant notamment sur les politiques des éditeurs en matière de libre accès (informations disponibles sur le site Sherpa/RoMEO ou HELOISE du CNRS).

En déposant un article dans une archive ouverte, le chercheur concède un droit d'exploitation à cette dernière via une licence. La cession est gratuite et non exclusive, le chercheur peut donc continuer à publier son article, sous réserve de la non remise en cause du dépôt.

Après le dépôt, l'article reste protégé par le droit d'auteur.

En choisissant la diffusion de son article dans une archive ouverte, le chercheur consent aux usagers « un droit gratuit, irrévocable et mondial d'accéder à l'œuvre » (déclaration de Berlin, 2003).

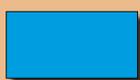
Les utilisations autorisées sont, quant à elles, définies par une licence, de type Creative Commons.

Les licences Creative Commons sont « des contrats-type dans lesquels les auteurs déterminent les droits attachés à l'œuvre qu'ils réalisent » (source : INIST).

Les différentes politiques des éditeurs sont symbolisées par un code couleur :



autorisation de dépôt des pré-publications et post-publications.



autorisation d'archiver les post-publications (validées par un comité de lecture)



autorisation de déposer les pré-publications



les dépôts ne sont pas admis

Les utilisations autorisées sont, quant à elles, définies par une licence de type Créative Commons

Paternité	CC-by		
Paternité Pas de modification	CC-by-sa		
Paternité Pas d'utilisation commerciale Pas de modification	CC-by-nd		
Paternité Pas d'utilisation commerciale	CC-by-nc		
Paternité Pas d'utilisation commerciale Partage à l'identique	CC-by-nc-sa		
Paternité Partage à l'identique	CC-by-nc-nd		



# LES DONNÉES DE LA RECHERCHE

## De quelles données parle-t-on ?

« Les données de la recherche (research data) sont définies comme des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisées comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnues par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche. Un ensemble de données de recherche constitue une représentation systématique et partielle du sujet faisant l'objet de la recherche. »

OCDE, Recommandation de Conseil concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics, 14 décembre 2006.

## Identifier les données pertinentes & établir une stratégie de conservation

A l'échelle d'un établissement ou d'un laboratoire, la constitution d'un plan de gestion des données (data management plan) permet de recenser les données produites, de choisir les données pertinentes et de les enrichir de métadonnées nécessaires à leur compréhension et à leur réutilisation.

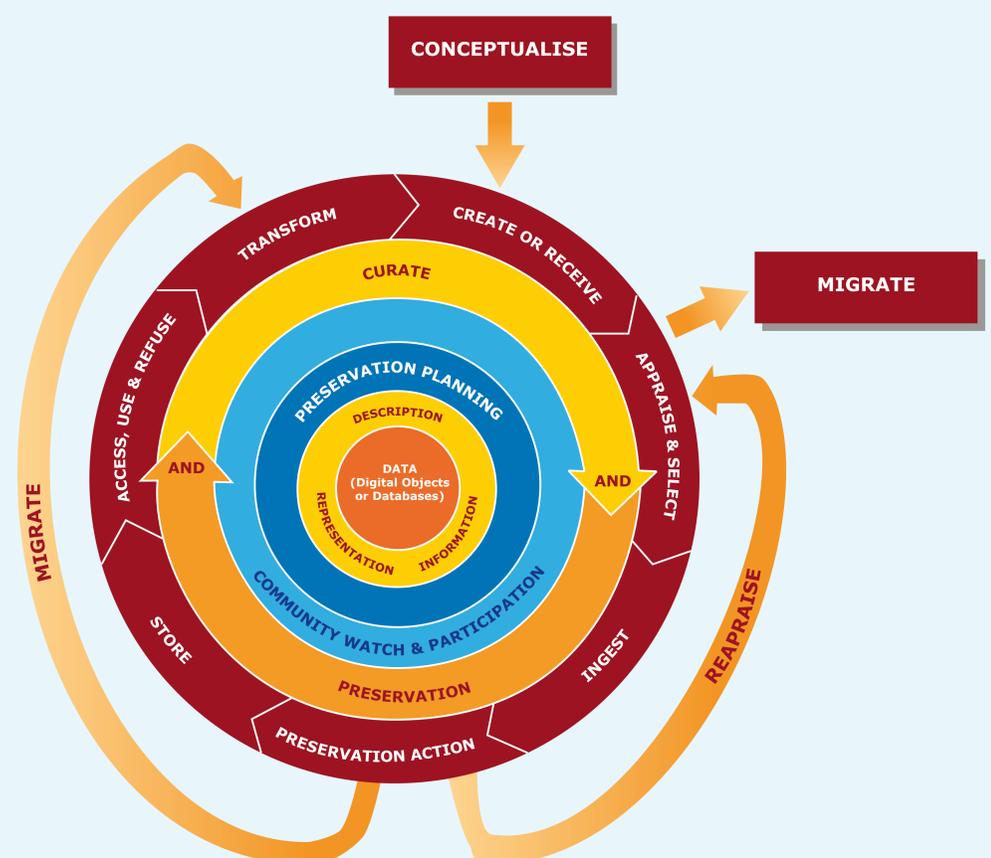
Ce plan prévoit également les conditions de leur archivage et de leur stockage.

## Signalement, dépôt et diffusion des données de la recherche

Pour permettre l'utilisation et la réutilisation de ces données, leur statut juridique doit être clairement défini. Le choix du lieu de dépôt et du mode de signalement pèse également dans leur visibilité : en effet, le respect de standards et de protocoles communs favorisent l'interopérabilité.

Au Royaume-Uni, le DCC (Digital Curation Center) fournit aux institutions une expertise en matière de gestion des données de la recherche à travers des guides, formations, tutoriels.

En France par exemple, Archimer, l'archive ouverte de l'Ifremer, offre la possibilité de lier des données géographiques marines et littorales aux publications scientifiques qui les utilisent.



Modélisation du processus de curation des données de la recherche établie par le DCC (Digital Curation Center) ou DCC Curation Lifecycle Model



# L'OPEN SCIENCE UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Au-delà des aspects intéressant purement la Recherche, **l'Open Science est un enjeu de société.** Nous sommes **au seuil d'une rupture technologique majeure**, la possibilité d'agrégation des données apportant une grande création de valeur dans les domaines scientifiques, comme la génomique ou la climatologie. Cette rupture est également sociétale : pour la première fois, les citoyens pourront accéder aux données permettant de faire de la science un **bien commun, issu du partage et fondé sur le principe de l'ouverture.**

## Adapter le cadre juridique

Les questions de partage des données, de leur traitement et de leur enrichissement soulèvent toutefois de nombreuses questions, qui nécessitent une **modification du cadre actuel de la propriété intellectuelle.** L'OCDE a récemment publié un rapport sur l'impact de ces technologies et de leur articulation avec le cadre légal dans différents pays. Le rapport indique qu'« *un accès aisé et à moindre coût à la recherche scientifique fondée sur fonds public contribue à améliorer le bien-être économique et social* ». Le cadre législatif français actuel est inadapté à ces nouvelles techniques et doit être repensé.

Au-delà de la question de la propriété des données et du risque d'appropriation de la recherche par de grands groupes privés, **se pose ainsi la question de leur exploitation.**

- En Allemagne, l'existence d'un «droit d'exploitation secondaire» a été reconnu.

- La Grande-Bretagne a d'ores et déjà introduit la possibilité de pratiquer le text et data mining.

- Pour sa part, le Conseil Compétitivité de l'Union Européenne qui s'est tenu à Bruxelles le 27 mai 2016, a appelé les États membres à optimiser la réutilisation des données de la recherche et à faire en sorte que tous les articles scientifiques européens soient en libre accès à partir de 2020. Ils devront également élaborer un visa valable dans toute l'UE pour les start-up. Par ailleurs, la nouvelle réglementation européenne devra désormais, conformément au principe d'innovation, tenir compte de son impact sur cette dernière.

## Le projet de loi Numérique « Loi Lemaire » définitivement adopté par le Parlement

Après des années d'annonces et de débats, le projet de loi Numérique a été définitivement adopté le 28 septembre 2016 par le Sénat. Deux articles intéressent directement la recherche française :

### • L'article sur l'Open Access

Le chapitre III du titre III du livre V du code de la recherche est complété par un article L. 533-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 533-4. - I. - Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales.

« II. - Dès lors que les données issues d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne ne sont pas protégées par un droit spécifique ou une réglementation particulière et qu'elles ont été rendues publiques par le chercheur, l'établissement ou l'organisme de recherche, leur réutilisation est libre.

### • L'article sur le Text Data Mining

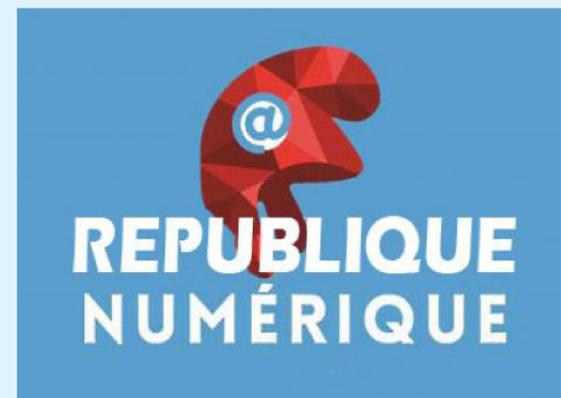
Le code de la propriété intellectuelle est ainsi modifié :

1° Après le second alinéa du 9° de l'article L. 122-5, il est inséré un 10° ainsi rédigé :

« 10° Les copies ou reproductions numériques réalisées à partir d'une source licite, en vue de l'exploration de textes et de données incluses ou associées aux écrits scientifiques pour les besoins de la recherche publique, à l'exclusion de toute finalité commerciale. »

2° Après le 4° de l'article L. 342-3, il est inséré un 5° ainsi rédigé :

« 5° La conservation et la communication des copies techniques issues des traitements, au terme des activités de recherche pour lesquelles elles ont été produites, sont assurées par des organismes désignés par décret. Les autres copies ou reproductions sont détruites. »







# HAL HYPER ARTICLES EN LIGNE

HAL et le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe), unité mixte de service du CNRS, de l'INRIA et de l'Université de Lyon, ont été créés par le CNRS en 2001 à l'initiative du physicien Franck Laloë.

HAL a été conçu sur le modèle d'ArXiv (base d'archive ouverte pionnière pour la physique et les mathématiques) avec pour objectif d'offrir aux chercheurs un outil permettant l'auto-archivage des publications quelles que soient leurs disciplines et leurs institutions de rattachement.

HAL se classe en juillet 2016 au 11<sup>e</sup> rang mondial des portails d'archives ouvertes et la plateforme HAL-SHS au 12<sup>e</sup> rang mondial des bases de dépôt (classement *Ranking Web of Repositories*).

Base d'archive ouverte pluridisciplinaire, HAL compte, au 19 octobre 2016, 1 189 604 notices et 407 729 documents scientifiques.

Au fil du temps, un écosystème de portails s'est construit autour de HAL :

- par domaines disciplinaires (HAL-SHS)
- par support (MediHAL ou TEL)
- par institution : HAL INRIA, HAL Univ-Evry ...



*"L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés."*

**CCSD**  
La Science partagée

CENTRE POUR  
LA COMMUNICATION  
SCIENTIFIQUE DIRECTE



Archive Ouverte  
Université d'Evry-Val-d'Essonne

Accueil Dépôt Recherche Consultation Collections des laboratoires UEVE Services Aide

Accueil

### Bienvenue

HAL-Evry permet de consulter les publications scientifiques de l'Université et de les déposer en ligne.

Si vous souhaitez déposer :

- vous accompagner dans vos dépôts
- vous aider à les mettre en valeur grâce aux services de HAL (collections, CV chercheur, etc.)
- répondre à toutes vos questions concernant le libre accès
- présenter HAL-Evry au sein de votre unité

contact : [openseience@listes.univ-evry.fr](mailto:openseience@listes.univ-evry.fr)

#### DERNIERS DÉPÔTS

- Bazoly Rasolonjatovo, Bruno Pittard, Thomas Haudebourg, Véronique Bennevaux, Philippe Guégan. Synthesis of tetraarm star block copolymer based on polytetrahydrofuran and poly(2-methyl-2-oxazoline) for gene delivery applications. *European Polymer Journal*, Elsevier, 2016, <10.1016/j.eurpolymj.2016.09.042>. <hal-01376281>
- Carlos Canal, Pascal Poizat, Gwen Salaün. Model-based Adaptation of Behavioural Mismatching Components. *IEEE Transactions on Software Engineering*, Institute of Electrical and Electronics Engineers, 2008, 34 (4), pp.546-563. <10.1109/TSE.2008.31>. <hal-00340122>
- Philippe Remigi, Delphine Capela, Camille Clerissi, Léna Tasse, Rachel Torchet, et al. Transient Hypermutagenesis Accelerates the Evolution of Legume Endosymbionts following Horizontal Gene Transfer. *PLoS Biology*, Public Library of Science, 2014, 12 (9), <10.1371/journal.pbio.1001942>. <pasteur-01374959>
- Grégoire Tossier. Réécriture et métamorphose de la forme musicale dans les programmes composés de György Kurtág. Jackie Pigeaud. *Métamorphose(s) : XlIIe entretiens de la Garenne-Lemot, Presses Universitaires de Rennes*, p. 265-284, 2010, Interférences, 978-2-7535-1053-1. <http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=2327>. <hal-01374494>
- Grégoire Tossier. L'invisible, la rencontre, l'incertitude : topique du fragment chez György Kurtág. *Musica falsa*, Éditions MF, 2001, p. 28-31. <hal-01374424>
- Grégoire Tossier. Hommages en fragments : le chemin entre György Kurtág et Luigi Nono. *Drammaturgia Musicale e altri studi*, Alfieri e Ranieri publishing, 2004, p. 45-67. <hal-01371601>
- Marc-Arthur Diaye, André Lapidus. Decision and Time from a Humean Point of View. 2016. <hal-01372527>

DOCUMENTS AVEC TEXTE INTÉGRAL  
1 195

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES  
3 190

QUELLE VERSION DÉPOSER DANS HAL-EVRY ?

SHERPA/R.M.E.O.

Titre du journal Éditeur

Est exactement Commence par Contient ISSN

Consulter la politiques des éditeurs également sur Héloïse

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS

## Le portail HAL de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Inauguré lors de l'*Open Access Week* 2016, ce portail est destiné à recueillir tous les types de document scientifique produits par les chercheurs de l'université. Il permet de valoriser leur production et d'offrir un point d'entrée fédéré aux ressources produites par l'établissement.

Chaque laboratoire bénéficie d'une collection qu'il peut gérer et paramétrer.



# IDENTIFIANTS DU CHERCHEUR VERS UNE CONVERGENCE ?

Un identifiant chercheur est un code numérique ou alphanumérique unique et pérenne attribué à un chercheur ou à un auteur.

Il identifie l'auteur de manière univoque dans un système d'information donné :

- "un système d'information institutionnel (système d'information de gestion des RH ou base de données des publications d'une institution)
- une base de données nationale (comme HAL)
- une base de données bibliographique internationale (Web of Science, Scopus...)"

L'objectif de ces identifiants est de désambiguïser les noms propres et de prendre en compte les changements de nom, translittérations et modifications d'affiliations.

Depuis plusieurs années les identifiants chercheurs se multiplient selon les systèmes dans lesquels ils sont créés, que ce soit à la demande de l'auteur (IDHAL, WOS, ORCID) ou par le simple fait d'utiliser la base (Scopus, IDREF).

L'enjeu désormais est de les aligner afin de relier de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des productions scientifiques d'un auteur donné.

